

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 13 (1942)  
**Heft:** 4

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

P34

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 6 à 8 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : <b>M. F. REUSSER, Moutier</b> Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : <b>M. R. STEINER, Delémont</b> Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : <b>M. H. FARRON, Delémont</b> Tél. 2 16 57
-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 4.—  
**le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.  
**Editeur**: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

## SOMMAIRE :

**Pour l'avancement de la connaissance du sol et du sous-sol du Jura. — La loi fédérale sur le travail à domicile.**

## Pour l'avancement de la connaissance du sol et du sous-sol du Jura

Il y a exactement un siècle que *Jules Thurmann* fondait l'*Orographie jurassienne* et ouvrait ainsi à la science géologique un champ d'étude extrêmement vaste, où chercheurs et savants trouveraient la clef des phénomènes de plissement qui ont modelé non seulement la face de notre pays, mais aussi le relief de la majorité des continents. Le *Jura* allait devenir la grande école des théories orogéniques, où la tectonique, c'est-à-dire la science des *plis* et des *failles*, puiserait ses données essentielles, permettant de fournir des indications précises sur l'allure souterraine des masses minérales, et, par conséquent, sur le mode d'action des forces qui interviennent dans l'édification de l'écorce terrestre.

La science, autant que le pays, ont bénéficié de l'initiative géniale de Thurmann : l'une en élaborant, à l'aide d'éléments sûrs, la genèse de la formation de notre Globe, l'autre, en prenant conscience de ses richesses et de ses beautés naturelles.

L'œuvre de Jules Thurmann — chose curieuse — n'a pas été appréciée à sa juste valeur par les Jurassiens. On connaît trop les raisons de cette attitude — ignorance d'une part, ingratitude de l'autre — sans parler du facteur « politique » qui s'est affirmé de lamentable façon à l'égard de ce grand émancipateur